

# CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN COMPTE VOYAGES

## **1. DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE :**

Vous souhaitez vous offrir un voyage ou/et vous le faire offrir à l'occasion d'un grand évènement (mariage, anniversaire, départ à la retraite, etc.). Pour cela LVDD SARL vous permet d'ouvrir au sein de son agence, une cagnotte assimilée à un compte où toute personne, y compris vous peut verser le montant de son choix et à la fréquence qui lui convient. La somme récoltée à la clôture du compte servira à régler votre voyage.

## **2. FONCTIONNEMENT DE LA CAGNOTTE :**

**2.1-** Le montant minimum requis pour l'ouverture du compte est de 250.000 frs CFA.

**2.2-** Les versements (nominatifs ou secrets) peuvent s'effectuer par chèque à l'ordre de LVDD SARL, en cash ou par transferts. A chaque dépôt, vous recevrez un e-mail, qui vous indiquera le solde de votre compte.

**2.3-** Le compte est valable maximum 18 mois. A la clôture de votre compte, vous recevrez la liste des versements et le solde définitif.

**2.4-** Toute somme déposée sur le compte ne pourra en aucun cas être restituée au propriétaire du compte sous forme d'argent.

## **3. UTILISATION DE LA CAGNOTTE:**

**3.1-** Vous pourrez utiliser sous un an votre cagnotte pour réserver le voyage de vos rêves exclusivement avec LES VOYAGES DE DANY qui peut être en groupe ou sur mesure.

**3.2-** La somme récoltée sera entièrement utilisée pour un ou plusieurs séjours.

**3.3-** Si le prix du séjour choisi est inférieur à la somme récoltée Un nouveau compte sera automatiquement ouvert pour un séjour ultérieur.

**3.4-** Si le prix du séjour choisi est supérieur à la somme récoltée, vous aurez la possibilité de compléter à la clôture du compte.

**3.5-** Vous avez 12 mois à partir de la clôture du compte pour utiliser votre cagnotte, au-delà desquels, elle sera perdue.

## **4. ANNULATION**

### **4.1- Du fait de l'organisateur :**

Dans le cas où l'organisateur se trouverait obligé de modifier tout ou partie du programme prévu, soit parce qu'il ne rassemble pas un nombre suffisant de participants, soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client ; ce dernier bénéficiera d'un délai supplémentaire de 12 mois pour l'utilisation de sa cagnotte.

### **4.2 Du fait du client :**

Si le client annule son inscription à un séjour, moins de 30 jours avant le départ, il sera retenu la somme totale de la cagnotte (sauf accord préalable)

## **5. CONDITIONS PARTICULIERES :**

A chaque ouverture de cagnotte, un compte voyages est créé associé au compte client. Le client reçoit un mail de notification d'ouverture de compte voyages sur l'adresse électronique communiquée.

Le compte voyages est ouvert au nom du bénéficiaire final. Il est constitué par des sommes d'argent offertes par les participants ou le bénéficiaire lui même. En aucun cas les bénéficiaires du compte voyages ne peuvent obtenir de remboursements à leur profit des sommes versées. Le compte voyages n'a pas la valeur juridique de compte bancaire et il est utilisé dans le cadre des services de LES VOYAGES DE DANY . le bénéficiaire, reçoit une notification par email à chaque dépôt sur le compte voyages. Il peut consulter à n'importe quel moment son solde, le nom des participants et le délai de clôture du compte voyages, en nous contactant.

Pour le service proposé de cagnotte, aucune commission n'est appliquée. L'utilisation de la cagnotte est gratuite pour le bénéficiaire.

## **6. ASSURANCES :**

**6.1-** LVDD assure pour le compte du client une assurance de responsabilité civile.

**6.2-** Le client informe immédiatement LVDD de tout incident lié au compte voyages.



---

# Les voyages de DANY